

Assemblée communale de Mont-Vully
du mardi 13 décembre 2016 à 20 h à la Jordila

C'est en présence de 125 personnes que M. P.-André Burnier, syndic, ouvre et préside cette assemblée communale d'automne.

La presse est représentée par : M. Calistar du Freiburger Nachrichten et M. Menning du Murtenbieter.

Personnes excusées : xxxx

Cette assemblée a été convoquée par insertion dans la F.O. no 47 du 25.11.2016, par affichage aux piliers publics et par envoi de tous-ménages. Personne n'ayant de remarques à formuler sur le mode de convocation, l'assemblée est déclarée valablement constituée.

Scrutateurs : MM. Fabrice Petter et Cyrill Gaillet

Nombre de personnes habilitées à voter : 120, majorité : 61 et 5 personnes n'ont pas le droit de vote.

Tractanda de l'assemblée

1. Procès-verbal de l'assemblée du 18 octobre 2016. (il ne sera pas lu, mais il peut être consulté au bureau communal ou sur notre site Internet : www.mont-vully.ch)
2. Adoption du nouveau règlement concernant les heures d'ouverture des commerces
3. Adoption du nouveau règlement organique de la défense incendie
4. Adoption de la modification des statuts du Réseau Santé Lac
5. Adoption des nouveaux statuts du CORM
6. Budget 2017
 - 6.1. Budget de fonctionnement 2017
 - 6.1.1. Présentation et approbation du budget de fonctionnement
 - 6.2. Budget des investissements 2017
 - 6.2.1. Achat d'un véhicule utilitaire pour la conciergerie
 - 6.2.2. Notre participation à l'investissement en faveur du RSL
 - 6.2.3. Réfection du trottoir de la route du Pré-du-Pont
 - 6.2.4. Réfection du tapis rte du Quart-Dessus, sct Pommeré – Crausa
 - 6.2.5. Réfection du tapis rte du Quart-Dessus, sct Crausa – rte du Mont
 - 6.2.6. Eclairage public, remplacement de luminaires
 - 6.2.7. Renouvellement éclairage public, ch. du Stand et ch. des Plantées
 - 6.2.8. Achat d'un véhicule pour l'entretien hivernal
 - 6.2.9. Assainissement réservoirs d'eau potable Schwab et Pertet des Bois
 - 6.2.10. Réfection de la conduite du captage de Val Florenche
 - 6.2.11. Réhabilitation du captage de Vau-de-Cour
 - 6.2.12. Gestion de commandes et turbidimètres des stap communales
 - 6.2.13. Notre participation à l'investissement de la STEP de Montilier
 - 6.2.14. Aménagement du chemin des rives Môtier-Guévaux, 1^{ère} étape
7. Divers

Après lecture du tractanda par notre syndic, M. Burnier, M. Jakob demande la parole au sujet du point 6.2.14. Selon renseignement reçu à l'administration, M. Jakob relève que l'intitulation de ce point n'est pas correcte puisque les aménagements concernent le secteur Praz – Môtier.

M. P.-André Burnier lui répond que le tronçon encore à réaliser est effectivement Môtier – Guévaux, qui est l'étape globale. Les travaux se feront par étape et la 1^{ère} étape se situe entre le ch. de Chaffa, sortie Praz et le débarcadère de Môtier.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 18 octobre 2016

Ce procès-verbal a été mis en consultation sur notre site Internet et à disposition au bureau communal pour consultation. Personne n'ayant de remarque à formuler, il est passé au vote.

Vote de l'assemblée : Le procès-verbal tel qu'il est rédigé est approuvé sans remarque.

2. Adoption du nouveau règlement concernant les heures d'ouverture des commerces

Afin de pouvoir régulariser les horaires ordinaires des commerces, la commune de Mont-Vully a édité un règlement qui précise les heures d'ouverture des jours ouvrables, du dimanche et des jours fériés. C'est M. François Petter, par le biais d'une présentation informatique, qui nous donne connaissance des points importants de ce règlement. Il nous précise que notre commune est considérée comme site touristique saisonnier et, qu'à ce titre, les heures d'ouverture sont plus conséquentes.

Questions :

- D. Guillod *Il fait remarquer que par rapport au règlement proposé, certains commerces affichent des heures qui dépassent l'horaire prévu dans ce règlement. Que fera-t-on pour faire respecter ce règlement ?*
- F. Petter : *Il précise qu'il n'a pas donné lecture de l'entier du règlement ce soir, mais seulement les points importants. Il fait mention de l'article 3 du règlement qui précise que le Conseil communal peut autoriser l'ouverture nocturne du lundi au samedi.*
- P.-A. Burnier *Il relève qu'à partir du moment où il y a un règlement approuvé et qu'un commerce ne respecte pas les heures, l'autorité communale a l'obligation de dénoncer ce cas à la Préfecture. Il faudra tout d'abord informer le commerce avant d'en arriver à une dénonciation.*
- M. Simonet *Les encaveurs font une permanence le dimanche et il demande s'il faudra une autorisation spéciale ainsi que pour l'ouverture des caves dans la période de Noël ? Il relève la problématique du travail le dimanche par les agriculteurs qui vont battre ou faire d'autres travaux. Il mentionne également les horaires des restaurants.*
- F. Petter *Il précise que ce règlement est en complément de ce qui existe déjà au niveau cantonal et qu'il prescrit des restrictions particulières. Il nous donne encore lecture de l'article 4 du règlement qui définit comment régler les heures d'ouverture à l'occasion de fêtes et de manifestations spéciales.*
- P.-A. Burnier *Il mentionne encore qu'il y a des patentes spécifiques qui sont délivrées. Il y a aussi des autorisations ponctuelles qui sont délivrées pour les manifestations mises sur pied par des sociétés ou des particuliers.*
- B. Derron *Il demande ce qu'est une patente permanente et relève que les commerces de vins sont soumis à toutes sortes d'autorisations !*
- P.-A. Burnier *Il répond qu'une patente permanente est une autorisation annuelle délivrée par le Ct et qui est renouvelable périodiquement. Il mentionne le cas de la buvette du football comme exemple.*
- B. Derron *Il demande comment cela se passe dans le cadre d'une courte période d'ouverture de caves (quinzaine ou autres) ?*
- P.-A. Burnier *Il n'a malheureusement pas de réponse précise à donner à cette question, mais il propose que la commune se renseigne à ce sujet.*
- F. Petter *Il précise que l'objectif de ce règlement n'est pas de mettre des entraves aux commerces, mais plutôt de régulariser les horaires d'ouverture.*
- F. Chervet *Il relève que le Vully est à cheval sur 2 cantons et que Vaud a une longue tradition de caves ouvertes et propose que la commune se renseigne auprès des instances vaudoises, afin d'avoir un même pied d'égalité pour les caves vaudoises et fribourgeoises.*

Vote de l'assemblée : Le nouveau règlement concernant les heures d'ouverture des commerces est approuvé à la majorité évidente, avec 3 non et 13 abstentions.

3. Adoption du nouveau règlement organique de la défense incendie

Le nouveau règlement pour la défense incendie a été établi sur la base du règlement-type proposé par le service des communes. C'est M. François Petter qui nous détaille les modifications apportées par rapport aux anciens règlements en vigueur, par le biais d'une présentation informatique. La commission locale du feu est redéfinie, l'obligation de servir est fixée de 20ans révolus à 50 ans compris, la taxe d'exemption est de Fr. 130.- pour tout homme ou femme domicilié sur le territoire communal, des exceptions à cette obligation sont mentionnées dans l'article 5. Le propriétaire d'une résidence secondaire paie également une taxe de Fr. 100.-. Les sanctions pénales sont mentionnées dans les articles 25 et 26. Il nous précise encore que ce règlement a fait l'objet de préavis favorables par l'ECAB, le Services des communes et la Préfecture du Lac.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : Le nouveau règlement organique de la défense incendie est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents.

4. Adoption de la modification des statuts du Réseau Santé Lac

Suite à la modification de la loi sur les communes et aux fusions de différentes communes, l'assemblée des délégués du RSL a approuvé les modifications proposées le 13.10.2016. M. Guy Petter nous précise que l'article 11 (composition et droit de vote) et l'article 18 (composition et constitution) ont été adaptés. Il nous détaille les points modifiés à l'aide d'une présentation informatique.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : La modification des statuts du Réseau Santé Lac sont approuvés à l'unanimité par l'assemblée.

5. Adoption des nouveaux statuts du CORM

Suite à la modification de la loi sur les communes et aux fusions de différentes communes, ces statuts doivent être adaptés. C'est Mme A.-Claude Javet qui nous détaille les articles modifiés. La dénomination, les membres, la désignation des délégués, la convocation, les délibérations, la composition et les attributions du comité, la répartition des charges et l'accès aux documents sont détaillés par le biais d'un PowerPoint.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : La modification des statuts du CORM est approuvée par l'ensemble des citoyens présents.

6. Budget 2017

6.1. Budget de fonctionnement

6.1.1. Présentation et approbation du budget de fonctionnement

Pour sa 2^{ème} année d'existence, la commune de Mont-Vully a planifié un budget de fonctionnement en rapport avec les montants effectifs comptabilisés durant l'année 2016. C'est Mme Andréa Kämpfer qui nous détaille les divers montants inscrits dans le budget. Pour les impôts sur le revenu, une augmentation de 8,6 % a été calculée par rapport aux statistiques cantonales de 2014 et une augmentation de 7,8 % pour les impôts sur la fortune. Un montant de Fr. 1'402'400.- est inscrit pour les amortissements. Le total des charges est de Fr. 14'797'630.- et les produits s'élèvent à Fr. 15'274'400.-, d'où un bénéfice de fonctionnement de Fr. 476'770.-.

Par l'entremise de son président M. Guggisberg, la commission financière nous donne connaissance de son rapport. Les membres se sont vus à 2 reprises pour analyser le budget communal 2017. Il relève que la commission n'a pas de pouvoir décisionnel et que l'analyse effectuée fait ressortir un budget équilibré. La commission financière donne un préavis favorable pour ce budget de fonctionnement 2017.

Questions :

- J.-F. Chenaux *Il remercie la commune au nom de l'association Pour Vous Pour Nous Pour Tous, concernant la convention signée par la commune en faveur de l'octroi d'une subvention annuelle de Fr. 2.- par habitant.*
- Chr. Raemy *Dans les charges de fonctionnement est prévu un montant de Fr. 56'000.- pour la piscine de Morat. Est-ce que les gens du Vully peuvent profiter d'une réduction tarifaire sur les entrées à la piscine ?*
- G. Petter *Non il n'y a pas de passe-droit, mais les enfants des écoles bénéficient de diverses possibilités pour l'accès à la piscine. Il relève qu'un nouveau Conseil d'administration est en place et qu'il en fait partie.*
- P.-A. Burnier *Il estime qu'il faut voir cette participation de notre commune sous un angle global et que les infrastructures mises à disposition par la ville de Morat est profitable à chacun. Il faut donc également être solidaire pour la répartition des charges.*
- B. Derron *Il souhaite savoir s'il y a un projet de fibre optique prévu dans la commune ?*
- M. Droz *Oui, Swisscom est actuellement en cours de travail pour installer la fibre optique sur le secteur du Haut-Vully.*

Vote de l'assemblée : Le budget de fonctionnement 2017, qui prévoit un bénéfice de Fr. 476'770.-, est approuvé à l'unanimité par les citoyens présents.

6.2. Budget des investissements

C'est tout d'abord Mme Kämpfer qui nous donne lecture des différents montants inscrits au budget des investissements. Le tableau récapitulatif fait ressortir un excédent de charges de Fr. 1'430'000.-. Elle précise que chaque poste d'investissements sera voté séparément.

La commission financière est appelée à donner son préavis pour les différents investissements prévus. M. Guggisberg explique la procédure suivie pour l'analyse des différents montants prévus et confirme que toutes les informations leur ont été données lors de la séance entre les membres de la commission et les autorités communales. Il précise encore que l'excédent de charges pourra être financé par les recettes courantes et une partie de fonds étrangers. La commission donne un préavis favorable pour les futurs investissements 2017.

6.2.1 Achat d'un véhicule utilitaire pour la conciergerie

La fusion des 2 communes demande un investissement en temps et en déplacements plus conséquent pour l'entretien des différents WC et places publiques. Jusqu'à présent, la concierge en charge de ces installations faisait les déplacements avec son propre véhicule. C'est M. Kaltenrieder qui nous présente les adaptations apportées à ce service de conciergerie et propose l'achat d'un véhicule utilitaire pour les déplacements et le transport du matériel d'entretien et des déchets, pour un montant de Fr. 20'000.-

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : L'achat d'un véhicule utilitaire pour la conciergerie, d'un montant de Fr. 20'000.-, est approuvé à l'unanimité.

6.2.2 Notre participation à l'investissement en faveur du Réseau Santé Lac

M. Guy Petter, en charge de ce dossier, nous informe que le Réseau Santé Lac a planifié des travaux conséquents ces prochaines années, notamment la transformation des chambres double en chambre individuelle. Un montant d'environ 3 millions est prévu chaque année. Un agrandissement du home St-François à Courtepin et un bâtiment supplémentaire au home de Jeuss sont prévus pour 2017. Il nous présente ces futures constructions par le biais de plans projetés et précise que le montant à notre charge pour 2017 est de Fr. 322'000.-.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : Notre participation à l'investissement en faveur du RSL, de Fr. 322'000.-, est approuvée sans avis contraire.

6.2.3 Réfection du trottoir de la route du Pré-du-Pont à Sugiez

Le trottoir qui borde cette route est en mauvais état, il y a des fissures et même des trous à certains endroits. M. Michel Droz nous présente les travaux qui doivent être entrepris pour la remise en état de ce trottoir d'une longueur d'environ 200 mètres. Le montant estimé est de Fr. 117'000.-.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : La réfection du trottoir de la route du Pré-du-Pont estimée à Fr. 117'000.-, est approuvée à la majorité des citoyens présents.

6.2.4 Réfection du tapis rte du Quart-Dessus, secteur Pommeré - Crausa

La route du Quart-Dessus à Lugnorre a subi d'importants travaux de rénovations ces dernières années : réfection de chambres et modifications de collecteurs et autres. Le tapis a été mis à mal et il est temps de le remplacer. M. Michel Droz nous présente cet investissement de Fr. 120'000.- prévu pour ces travaux et précise que le nouveau tapis sera phono-absorbant comme celui posé à Môtier.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : La réfection du tapis de la route du Quart-Dessus, secteur Pommeré – Crausa, d'un montant de Fr. 120'000.-, est approuvée à l'unanimité.

6.2.5 Réfection du tapis de la rte du Quart-Dessus, secteur Crausa – rte du Mont

Le tapis du 2^{ème} tronçon de la route du Quart-Dessus doit également être rénové, suite à plusieurs travaux d'entretien. Le montant des travaux est estimé à Fr. 48'000.-. C'est également M. Michel Droz qui nous commente ces travaux.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : La réfection du tapis de la rte du Quart-Dessus, sct Crausa – Rte du Mont, d'un montant de Fr. 48'000.-, est approuvée sans avis contraire.

6.2.6 Eclairage public, remplacement de luminaires

M. André Kaltenrieder nous détaille le programme d'assainissement de l'éclairage public qui est proposé par le Groupe E ; il y a encore 32 points lumineux à changer sur le secteur du Haut-Vully. Ces transformations permettront d'économiser 60% de l'énergie utilisée actuellement par ces candélabres. Le Groupe E participe également financièrement au remplacement de ces points lumineux. Un budget de Fr. 36'000.- est prévu pour 2017.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : Le remplacement de luminaires de rues, pour un montant de Fr. 36'000.-, est approuvé à l'unanimité

6.2.7 Renouvellement éclairage public, ch. du Stand et ch. des Plantées

M. André Kaltenrieder nous précise le type de luminaires actuellement installés au ch. du Stand et au ch. des Plantées et précise que ces luminaires ne se trouvent plus sur le marché. Il y a une opportunité de les remplacer et de conserver ceux qui sont enlevés, en vue de réparations nécessaires dans d'autres secteurs de notre commune. La consommation d'énergie des nouveaux luminaires est plus économique et cela nous permet d'harmoniser l'éclairage public dans ce secteur. Pour ces travaux, le budget prévu est de Fr. 23'500.-.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : Le renouvellement de l'éclairage public, ch. du Stand et ch. des Plantées, pour un montant de Fr. 23'500.-, est approuvé sans avis contraire.

6.2.8 Achat d'un véhicule pour l'entretien hivernal

M. Michel Droz nous informe que le déneigement des trottoirs du Haut-Vully est fait par l'entremise d'un chasse-neige installé sur la tondeuse et que dans le secteur du Bas-Vully, on déneige les trottoirs à pied avec un motoculteur. Avec la fusion des communes et la construction de nouvelles écoles, les places à déneiger et les trottoirs représentent un plus gros travail en cas de neige puisque cela représente environ 6 km de trottoirs ; il est maintenant nécessaire de pouvoir le faire avec un petit véhicule. M. Michel Droz nous présente cet investissement qui est devisé à Fr. 20'000.-, et précise que la commune recherche un véhicule d'occasion pour ces travaux.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : L'achat d'un véhicule pour l'entretien hivernal, devisé à Fr. 20'000.- est approuvé à la majorité évidente, avec un avis contraire.

6.2.9 Assainissement réservoirs d'eau potable Schwab et Pertet des Bois

M. Yves Gailllet nous détaille les emplacements de ces réservoirs par le biais du beamer. Ces réservoirs assurent la récupération de l'eau des sources « En Vailet » pour alimenter les maisons qui se trouvent dans ce secteur. Une conduite de transport est également à renouveler. Il nous détaille les différents travaux à réaliser dans ces 2 réservoirs. Ces travaux est devisé à Fr. 475'000.-.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : L'assainissement des réservoirs d'eau potable Schwab et Pertet des Bois et de la conduite de transport, d'un montant estimatif de Fr. 475'000.-, est approuvé par l'ensemble des citoyens présents.

6.2.10 Réfection de la conduite du captage de Val Florenche

M. Yves Gaillet nous précise l'emplacement de ce réservoir et précise que la conduite de transport jusqu'au réservoir de Nant est défectueuse, ce qui provoque quelques soucis au niveau de la qualité de l'eau. Il faut donc remplacer cette conduite et il nous commente le travail à réaliser, dont l'investissement prévu est de Fr. 150'000.-.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : La réfection de la conduite du captage de Val Florenche, pour un montant de Fr. 150'000.-, est approuvée à l'unanimité.

6.2.11 Réhabilitation du captage de Vau-de-Cour

M. Yves Gaillet relève que les autorités communales sont sensibles à la gestion de l'eau de source dans la commune. Cette eau ne nous coûte pas grand-chose, mais il faut entretenir les ouvrages. Dans le secteur de Vau-de-Cour, les captages sont à entretenir et, si c'est possible, nous allons récupérer un ancien débit de source, qui avait été sorti du réseau, car son eau ne correspondait pas aux normes en vigueur. L'ensemble de ces travaux est estimé à Fr. 90'000.-.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : La réhabilitation du captage de Vau-de-Cour, devisé à Fr. 90'000.-, est approuvée à l'unanimité.

6.2.12 Gestion de commande et turbidimètres des stap communales

La gestion de commande des stations de pompage est informatisée et doit être adaptée aux nouvelles techniques de transmission. Le poste de commande se trouve à Nant. Les lignes téléphoniques en analogique actuellement doivent être converties en numérique. Il nous détaille les différents pompages et chambres de vannes qui doivent être adaptées, ainsi que l'installation de turbidimètres dans les réservoirs concernés. Il nous précise encore qu'un turbidimètre permet de mettre en décharge l'eau de source lorsqu'elle est trouble et qu'il n'est pas possible de pouvoir la traiter par UV. L'ensemble de ces travaux est devisé à Fr. 100'000.-.

Questions : xxx

Vote de l'assemblée : La gestion de commandes et des turbidimètres dans les stations communales, devisés à Fr. 100'000.-, est approuvée par les citoyens présents.

6.2.13 Notre participation à l'investissement de la STEP de Montilier

M. Yves Gaillet nous informe que les investissements prévus pour la STEP de Montilier sont de Fr. 500'000.- pour 2017. Fr. 110'000.- sont prévus pour des rénovations de canalisations, Fr. 120'000.- pour des réfections à l'ARA de Montilier et de Fr. 270'000.- pour l'ARA Seeland-Süd. Notre part est de 24,66 % + TVA, ce qui représente Fr. 133'500.-.

Concernant la nouvelle association ARA Seeland Süd, un budget a été approuvé par l'assemblée constitutive en 2016 et le budget, d'un montant de Fr. 300'000.-, a également été approuvé par les délégués. La clef de répartition pour cette nouvelle association est de 14,05 % + TVA, ce qui représente un montant de Fr. 55'000.-. Ce montant a été facturé en 2016 à notre commune et il n'avait pas été inscrit dans notre budget 2016. Cette information est donnée par soucis de transparence.

Questions :

S. Rügsegger *Il souhaite avoir des explications sur les montants prévus pour la nouvelle association ?*

Y. Gaillet *Il précise que la STEP de Montilier a prévu un montant de Fr. 270'000.- pour la nouvelle association en 2017. Chiètres devra également verser approximativement le même montant. Pour notre commune, nous devons participer à ce montant à raison de 24,66 % + TVA.*

- S. Rügsegger *Il demande ce qui va être fait avec ce montant de Fr. 270'000.- ?*
- Y. Gaillet *Ce montant est prévu pour la planification du projet de la nouvelle association ARA Seeland Süd. Il faut établir un devis exact des coûts pour la réalisation de la nouvelle STEP. Les coûts de construction de la nouvelle STEP seront présentés à notre assemblée en automne prochain, avec un devis définitif. Pour l'instant, ces coûts exacts ne sont pas encore connus, mais l'estimation fait état d'un coût entre 55 et 60 millions.*
- S. Rügsegger *Il demande si cette nouvelle STEP est prévue à Montilier ou s'il y a d'autres emplacements envisagés ?*
- Y. Gaillet *L'emplacement prévu est à Montilier ; il a été discuté avec un groupe de travail des communes d'Ins – Müntschemier – Chiètres et Morat, ainsi que les instances cantonales de Fribourg et de Berne. Il s'est avéré que l'endroit est judicieux.*
- S. Rügsegger *Il estime que l'on investit du temps et de l'argent dans un projet qui, selon lui, est contesté.*
- Y. Gaillet *Il y a quelques réticences, mais le groupe de travail mis en place doit apporter des informations précises afin de dissiper les doutes. Au niveau du rejet de l'eau dans le lac de Morat, ce n'est pas un problème et il précise qu'il y a déjà 42 STEP qui se déversent dans la Broye en amont. La planification du projet devra prendre en compte les différents facteurs pour convaincre du bien-fondé de l'emplacement et de la réalisation de cette future station.*
- S. Rügsegger *Il relève que le projet empiètera sur la nature et qu'il y aura nécessité de couper de la forêt. Il parle également de l'évolution des traitements qui deviennent de plus en plus conséquents et qui nécessitent de plus en plus de place. Il estime que les problèmes sont d'actualité et ce projet devrait être remis en question et trouver une autre solution.*
- Y. Gaillet *Il relève qu'une étude approfondie a tout de même été faite et il estime qu'il faut aller de l'avant. Une collaboration est en cours avec Chiètres, ce qui permettra de rationaliser les coûts de fonctionnement par la suite. Au niveau de l'emplacement, l'emprise est minime vu que la nouvelle STEP est construite sur l'actuelle. Un petit déboisement est prévu au départ, avec une remise en état par la suite.*
- P.-A. Burnier *Il précise que ni la commune de Mont-Vully, ni la nouvelle association, ni la commune qui accueille la nouvelle STEP ne remettent en question le choix de l'emplacement et ce choix a été agréé par les services cantonaux concernés.*

Vote de l'assemblée : Notre part aux investissements prévus pour la STEP de Montilier, d'un montant de Fr. 133'500.-, est approuvée par les citoyens présents, avec 1 non.

6.2.14 Aménagement d'un chemin des rives Môtier – Guévaux, 1^{ère} étape

M. P.-A. Burnier, qui présente ce point, informe l'assemblée que ce projet a déjà un historique bien chargé. Il précise que la réalisation est faite sur la partie du Bas-Vully et que le projet doit encore être réalisé sur la partie du Haut-Vully. Un permis a été délivré par les instances cantonales, mais il a fait l'objet d'oppositions. Puis, pour 2 cas, des procédures d'expropriations ont eu lieu. Le Tribunal fédéral a rendu un verdict positif pour la commune en date du 1^{er} avril 2015. Le Conseil communal actuel de la commune de Mont-Vully est convaincu de l'importance de ce projet et de la réalisation de ce cheminement d'utilité publique. Il nous précise que ce projet d'aménagement se situe entre le ch. de Chaffa et le débarcadère de Môtier. Le montant de cette étape intermédiaire est devisé à Fr. 75'000.-.

Questions :

- S. Macculi *Il précise qu'il est directement concerné par le passage du chemin et n'est pas favorable à cette réalisation ; il demande ce que représente les Fr. 75'000.- budgetisés ?*
- P.-A. Burnier *Il répond que c'est l'estimation faite pour la mise en place du tracé proprement dit, ainsi que l'indemnité linéaire de Fr. 10.- pour le droit de passage.*
- S. Macculi *Suite à la réalisation du chemin, est-ce qu'il y a un entretien qui sera fait et par qui ?*
- P.-A. Burnier *C'est clair que ce chemin devient public et que l'entretien est à la charge de la commune. Il précise qu'expérience faite sur la partie Bas-Vully, l'entretien n'est pas trop conséquent et que les gens qui utilisent ce genre de sentier sont assez respectueux de l'environnement.*
- S. Macculi *Est-ce qu'il est prévu de présenter le projet aux propriétaires concernées avant sa réalisation ?*
- P.-A. Burnier *Oui, avant d'arriver avec les machines, la commune fera une séance sur place avec le propriétaire.*
- B. Derron *Concernant les contacts avec les propriétaires, il signale qu'il n'a jamais été contacté par la commune et trouve cette façon de procéder déplorable. Il estime qu'il y a un manque de respect par rapport au propriétaire. Il estime qu'il serait judicieux d'avoir une vision globale sur les coûts de construction pour l'ensemble du tracé. Il pense que la commune devra payer des indemnités importantes pour les droits de passage aux propriétaires concernés. Il lui semble judicieux de proposer à l'assemblée communale de refuser ce crédit et de demander au Conseil communal de créer la transparence, d'informer les citoyens sur*

les coûts engendrés par ce projet, sur les procédures et sur une mise à l'enquête publique. Il rappelle que l'autorisation de construire à plus de 20 ans. Il relève que les 2 propriétaires expropriés avaient un droit de passage inscrit sur leur parcelle respective. Pour certains propriétaires ces droits de passage n'existent pas ou ont été radiés. Le Tribunal fédéral a statué en fonction de ses servitudes inscrites. C'est pour ces raisons qu'il demande à l'assemblée de refuser cet investissement, de le revoir et d'arriver devant l'assemblée avec des droits de passage acquis. Il précise encore qu'il a été choqué de l'attitude de la commune.

P.-A. Burnier Il relève que l'issue de l'obtention du droit de passage devant la commission d'expropriation est une interprétation tout à fait personnelle. Aujourd'hui, il y a aucun élément qui permette de dire que l'on n'obtiendra pas le droit de passage.

W. Ischi C'est un projet qui date de 1988 et les propriétaires ont été contactés à ce moment-là puisqu'il y a eu une séance en été 1988. Des 89 propriétaires concernés par le passage de ce chemin, 75 étaient d'accord avec le projet. La mise à l'enquête a été faite en 1989 et il y a eu des oppositions. Il rappelle tout de même que ce chemin a été réalisé par la suite à 3 endroits précis de la commune. Il y a eu par la suite une impossibilité de continuer le projet au vu de la procédure d'expropriation engagée contre 2 propriétaires. Il rappelle également qu'au moment de la mise à l'enquête du projet, tous les propriétaires concernés avaient une servitude déjà inscrite sur leurs parcelles. La commune a tout de même contacté certains propriétaires dans le secteur concerné et une entrevue informelle a eu lieu avec Alain Derron un matin, en lui spécifiant que l'on reprendrait contact pour une séance. Puis, nous avons reçu 1 jour plus tard un courrier d'un avocat nous spécifiant que pour toute suite du dossier, nous devons passer par son étude. A ce moment, la commune n'a plus d'autre ressource que de passer par une procédure d'expropriation.

B. Mader Il demande pourquoi la commune est convaincue de la nécessité de faire ce chemin pédestre ? Il y a déjà des cheminements piétonniers, des trottoirs ou autres dans la commune. Il fait référence également par rapport aux gens qui passent dans les vignes.

P.-A. Burnier La commune a une vocation touristique et pouvoir se promener en bordure du lac est un contexte différent que de se promener sur un trottoir. Ce projet est vraiment d'utilité publique. C'est une situation qui a été défendue par les autorités de l'ancienne commune du Haut-Vully. Il relève que le nouveau Conseil a pris ses responsabilités et a décidé de poursuivre ce projet.

G. Petter Il relève que l'ancienne commune du Haut-Vully avait demandé à l'assemblée communale si ce projet devait être poursuivi. C'est l'assemblée communale qui a donné mandat au Conseil communal d'alors de poursuivre ce projet.

A. Derron Il relève tout d'abord que le tractanda est faux par rapport à ce qui est proposé. Il demande quand le permis de construire a-t-il été délivré ?

W. Ischi Il précise que le permis a été délivré au début des années 90 et du moment que des travaux ont été entrepris le permis est donc utilisé. Par la suite, les travaux ont été arrêtés au vu des procédures d'expropriations qui ont dû être faites.

A. Derron Il demande combien de temps ce permis est-il valable ?

P.-A. Burnier C'est clair que la réglementation pour la validité des permis de construire est de 24 mois. Dans ce cas le projet peut être considéré comme utilisé.

R. Jakob Il relève la problématique de la présence d'arbres dans une parcelle, en particulier des peupliers ou des saules. Il demande comment est la situation juridique par rapport à un arbre positionné sur la parcelle et qu'une branche tombe sur un tiers ? Il nous détaille le cas d'un peuplier qui est tombé dans sa parcelle et qui a failli blesser quelqu'un. Il pense qu'il faudrait prendre des renseignements au sujet de la responsabilité dans le cadre d'un éventuel accident de ce genre.

P.-A. Brunier La commune n'a pas encore analysé un tel cas de figure. Il rappelle que l'on est déjà confronté à ce risque dans différents secteurs de notre commune. Il relève également la collaboration qui existe avec le service des lacs et cours d'eau pour l'entretien des arbres en bordure du lac.

F. Laurent Il se dit tout d'abord désolé pour les gens confrontés à ce passage du chemin pédestre, mais il exprime tout de même son appui pour l'ouverture de ce chemin, en rappelant que le secteur ouvert sur le Bas-Vully est fortement apprécié par les joggeurs, promeneurs et familles. En tant que citoyen, il pense que l'on doit dépasser les intérêts privés en faveur des intérêts collectifs et faire en sorte de pouvoir profiter d'un espace qui appartient à la collectivité publique.

C. Raemy Il souhaite pouvoir rassurer M. Jakob concernant la chute d'une branche ou d'un arbre et rappelle que toute personne qui emprunte des chemins pédestres ou de montagne engage ses propres risques. Il rappelle aussi que par ses activités dans le tourisme du Vully il a des échos éloquents du sentier pédestre ouvert de Praz à Sugiez.

J.-L. Grandjean Il sort un peu du sujet et demande si la personne qui enregistre les débats de l'assemblée avec son natel a une autorisation pour le faire ?

- P.-A. Burnier Il précise qu'aucune autorisation n'a été donnée pour l'enregistrement et demande de cesser cela immédiatement. Cette personne est priée de venir se présenter auprès du Conseil communal à l'issue de l'assemblée.*
- J. Mizzi Il demande pourquoi on n'utiliserait pas plutôt le montant pour ce chemin pédestre pour améliorer la sécurité des cyclistes sur les routes ?*
- P.-A. Burnier Il relève que l'on n'est pas là pour faire un choix entre la sécurité des cyclistes sur la route cantonale et la réalisation d'un chemin pédestre au bord du lac.*
- M. Stadelmann Il relève qu'il a passé au bureau communal dernièrement pour discuter le passage de ce chemin pédestre, tout en rappelant qu'il n'est pas opposé à ce chemin. Il relève qu'en 1988 il n'était pas encore propriétaire et qu'il n'y avait pas de maison sur la parcelle qu'il occupe actuellement. Il souhaite pouvoir discuter avec les autorités communales du tracé de ce chemin sur sa parcelle. Il souhaite avoir une promesse de la part de la commune de pouvoir discuter avant la réalisation du chemin.*
- P.-A. Burnier Il relève que la commune peut faire la promesse de discuter mais pas de faire une promesse de modifier l'emplacement du chemin. Une discussion constructive peut être faite.*
- B. Derron Il a l'impression qu'il y a des gentils et des méchants et qu'il a l'impression de se trouver dans les méchants. Il rappelle qu'il y a plus de 80 ans que les gens passent en bordure de la parcelle sans problème. Il demande si ce n'est pas possible de continuer comme cela à « bien plaire ».*
- P.-A. Burnier Il fait remarquer que le passage à « bien plaire » est valable aujourd'hui ; mais à l'avenir s'il y a un changement de propriétaire cette situation peut se modifier et le passage peut être fermé sans autre. La commune ne peut pas se contenter d'une telle situation.*
- B. Derron Il rappelle que sur sa parcelle tout le monde peut passer et que le chemin est entretenu, pas de chien attaché pour aboyer ceux qui passent. Mais il aimerait tout de même pouvoir discuter avec la commune pour modifier l'emplacement de ce chemin. Il rappelle qu'il n'a pas eu de séance avec la commune et s'étonne de cela. Il aimerait pouvoir imposer aussi ses idées pour ce chemin. Il n'aimerait pas passer pour un mouton noir simplement parce qu'il est opposé à l'officialisation de ce chemin. Il relève encore que les Fr. 10.- donnés par la commune pour le mètre linéaire est dérisoire et arrogant.*
- P.-A. Burnier Il précise que c'est un prix qui a été confirmé par l'instance fédérale.*
- B. Derron Il souligne que ce prix a été décidé pour les propriétaires qui avaient déjà une servitude inscrite. Chez d'autres propriétaires, il n'y a aucune inscription.*
- P.-A. Burnier Il se réjouit d'apprendre que la discussion est toujours possible. Par contre d'autres prétentions financières que celles qui ont été proposées au départ ou une discussion par avocat interposé n'entrent pas en considération.*
- B. Derron Il confirme qu'il est volontiers à disposition pour une discussion.*
- A. Derron Il relève qu'il est copropriétaire d'une parcelle à côté de son père et il tolère le passage à bien plaire et relève qu'il n'a jamais eu la possibilité de pouvoir discuter de ce chemin avec la commune, donc un manque de communication.*
- W. Ischi Il rappelle qu'une discussion informelle a tout de même eu lieu et que si il faut faire une séance formelle avec invitation, la commune est volontiers à disposition, pour autant que cela soit dans un sens constructif pour les 2 parties.*
- L. Graf Il félicite M. Laurent pour ses propos et relève que tout le monde a des hobbies pour lesquels il est nécessaire par fois de traverser une parcelle (ski, cueillette de champignons ou autres). Il pense qu'il faut avoir une ouverture d'esprit. Il pense que chaque partie doit faire un effort pour communiquer.*

Vote de l'assemblée : Après cet important débat, notre syndic rappelle la proposition d'investissement du Conseil communal, à savoir, un montant de Fr. 75'000.- pour la réalisation du 1^{er} tronçon de ce chemin pédestre. Cette proposition est approuvée par 94 oui, 15 non et 11 abstentions.

7. Divers

1. Evaluation des besoins en classe d'accueil

Mme A.-Claude Javet nous fait part des éléments qui ont été analysés par rapport à l'enquête effectuée et précise que les chiffres inscrits dans le bulletin communal sont à prendre avec pondération, puisqu'ils ne représentent pas la réalité actuelle. La commune fait le nécessaire pour essayer de répondre aux besoins et elle a passé des conventions avec des crèches dans ce sens.

2. Révision du PAL + RCU secteur Haut-Vully – adaptation PAL + RCU secteur Bas-Vully

La mise à l'enquête a été décidée et elle débutera le vendredi 16 décembre, pour 30 jours. M. P.-A. Burnier précise qu'il y aura 3 soirées où les autorités communales seront à disposition de la population pour donner de plus amples informations si nécessaire.

3. Horaires sur les transports publics

M. P.-André Burnier informe l'assemblée que les bus TPF qui partent de Lugnorre sont avancés d'une minute dès à présent, ceci selon le nouvel horaire 2017 mis en place par les TPF. Pour le futur horaire 2018, la cadence des trains aura une fréquence à la demi-heure sur le tronçon Neuchâtel – Morat – Fribourg. Une discussion est également en cours pour une liaison en bus depuis Sugiez sur une des gares des trains Ins – Berne, soit Chiètres ou Gümmenen.

4. Départ des 3 collaborateurs de la commune

M. P.-A. Burnier informe l'assemblée du départ à la retraite de Mme Anne Junker qui s'est effectué à fin août 2016.

M. Alain Brinkmann a donné sa démission comme employé de la voirie pour le 31 janvier 2017, pour raison familiale.

Mme Martina Hostettler a également donné sa démission, suite à son accouchement. Elle va s'occuper de ses enfants et collaborer avec son mari dans l'entreprise familiale.

La commune remet un petit présent à ces 3 personnes et de vifs applaudissements ponctuent cette petite cérémonie.

5. Parole à l'assemblée

Ch. Hüsler *Il s'étonne de la longévité du chantier sur la place de la Gravière et demande si ces dépôts de chantier vont rester encore longtemps ?*

M. Droz *Il lui précise que pour le Groupe Colas les travaux doivent encore se terminer d'ici la fin de l'année et pour le Groupe Marti les travaux sont prévus jusqu'à fin février 2017. La place de la Gravière doit être remise en état par la suite.*

Ch. Hüsler *Il demande si le projet de trottoir de la route de la Crausa est toujours d'actualité ?*

M. Droz *Actuellement il n'est pas prévu dans les investissements mais le projet est toujours d'actualité puisque nous avons demandé un avant-projet à un bureau d'ingénieurs. Ce trottoir devra encore faire l'objet d'une décision en assemblée communale.*

Ph. Sieber *Il est content d'entendre que ce projet n'est pas oublié et espère que cette réalisation se fera. Il demande que lors de la remise en état de la place de la Gravière, la commune aménage une place de pétanque.*

P.-A. Burnier *Il précise que pour le trottoir rien n'a été prévu actuellement dans les investissements mais il confirme qu'un mandat d'étude a été donné à un bureau d'ingénieurs, de même qu'une étude a également été demandée à un bureau d'ingénieurs pour un aménagement d'un trottoir entre Lugnorre et Joressens.*

F. Laurent *Il fait remarquer que plusieurs courriers de la commune mentionnent uniquement l'époux sur l'adresse et souhaite que la commune fasse le nécessaire pour adapter ces correspondances aux deux noms.*

P.-A. Burnier *Il prend note de la remarque et l'administration sera invitée à faire le nécessaire pour les adaptations possibles.*

Ch. Raemy *Il propose au Conseil communal de faire une étude pour la création d'une chambre mortuaire au Vully, en collaboration avec les Paroisses du Vully.*

P.-A. Burnier *Il prend note de cette proposition et une étude sera faite dans ce sens.*

B. Derron *Il demande ce qu'il en est du chantier qui est ouvert à la route de la Crausa ?*

D. Noyer *Il précise qu'un permis a été délivré pour la 1^{ère} maison, mais que l'entreprise souhaite pouvoir construire 3 immeubles et qu'une demande de permis doit encore être déposée pour les 2 derniers immeubles. L'accès a déjà été réalisé et les travaux reprendront dès réception des permis pour les 2 autres immeubles.*

Plus personne ne demandant la parole dans les divers, notre syndic adresse encore des remerciements aux personnes présentes pour leur participation active, à ses collègues du Conseil, aux employés communaux et aux membres des commissions. Il souhaite à chacune et à chacun de bonnes fêtes de fin d'année et invite les personnes présentes à partager le verre de l'amitié et un petit quelque chose à manger.

Il est 22 h 30 lorsque P.-André Burnier lève l'assemblée.

Le secrétaire : W. Ischi

Le syndic : P.-André Burnier